



HAL
open science

Immaculée Conception : son émergence en Angleterre (de Bède à Eadmer)

Marguerite-Marie Dubois

► **To cite this version:**

Marguerite-Marie Dubois. Immaculée Conception : son émergence en Angleterre (de Bède à Eadmer). L'articulation langue-littérature dans les textes médiévaux anglais 4, Jun 2005, Nancy, France. pp.271-284. hal-04687404

HAL Id: hal-04687404

<https://hal.science/hal-04687404v1>

Submitted on 4 Sep 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La croyance en l'Immaculée Conception : son émergence en Angleterre (de Bède à Eadmer)

Marguerite-Marie Dubois
Université de Paris IV-Sorbonne

I have deployed theological arguments in an attempt to throw light on the « emergence » of a belief in the Immaculate Conception of Mary, mother of Christ. The original feature of my observations lies in the interpretation of the views of Bede, hitherto overlooked or misunderstood. The impact of his beliefs on his successors' doctrine becomes clear in the writings of Saint Anselm and Eadmer of Canterbury, who took up the quest upon which he had initiated. This is what I have attempted to show.

Le 8 décembre 2004, le pape Jean-Paul II¹ a commémoré, par une célébration eucharistique solennelle en la Basilique Saint-Pierre, le 150^e anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Selon la bulle *Ineffabilis Deus*² du bienheureux pape Pie IX, il est devenu de foi pour les catholiques romains que

la Bienheureuse Vierge Marie fut, au premier instant de sa Conception, par privilège et grâce singulière du Dieu tout-puissant, en vue des mérites de Jésus-Christ Sauveur du genre humain, **préservée intacte** de toute souillure du péché originel³.

¹ Décédé le samedi 3 avril 2005. – Jean-Paul II s'est rendu à Lourdes les 14 et 15 août 2004 (cf. « Hommage au Pape Jean-Paul II, serviteur de Marie » par Guillaume de Menthère, dans les Actes du Colloque de Lourdes, novembre 2005, parus en ouvrage collectif présenté par Mgr Jacques Perrier, sous l'intitulé : *Je suis l'Immaculée*, Paris : éd. Parole et Silence 2006). – Lorsqu'elle apparut à Lourdes, le 11 février 1858, la Vierge se présenta à Bernadette Soubirous comme étant « l'Immaculée Conception ».

² Du 8 décembre 1854 (DS 2803). – La fête fut introduite dans le calendrier universel par le pape Sixte IV en 1876 ; Léon XIII en prescrivit la vigile à toute l'Eglise, le 30 novembre 1879.

³ *...beatissimam Virginem Mariam in primo instanti suae conceptionis fuisse singulari omnipotentis Dei gratia et privilegio, intuitu meritorum Christi Jesu Salvatoris humani generis, ab omni originalis culpae labe praeservatam immunem* (cf. H. Denzinger, *Enchiridion symbolorum...*, Fribourg-en-Brigau, Bâle, Rome, Vienne, 1991 (37^e éd.), n° 2803, p. 776.) – Il ne faut pas confondre

On a cru longtemps que les origines de cette croyance et de la fête en Occident¹ devaient être recherchée dans l'Eglise celtique d'Irlande². On sait aujourd'hui qu'il n'en est rien³. C'est en Angleterre qu'émerge le concept, de façon explicite⁴, après avoir été longtemps implicite en Occident comme en Orient.

Dès le II^e siècle, le *Protévangile de Jacques*⁵, très tôt connu en terre britannique après la christianisation, peut apparaître comme immaculiste, même s'il est prématuré de lui appliquer cette épithète moderne. En

« l'Immaculée Conception » (immunité de la Sainte Vierge à l'égard du péché originel, dès sa propre conception par ses parents, Anne et Joachim) et « la Maternité virginale » (conception de Jésus-Christ par Marie, demeurée vierge avant, pendant et après l'enfantement).

¹ En Orient, dans l'aire théologique byzantine, elle se fait jour dès le VIII^e siècle : André de Crète (*Canons*, PG 97, 1305 s. et Homélie mariales « Conception par Anne ») célèbre la pureté sans tache de Marie dès sa conception, et au IX^e siècle, Théodore Stoudite (PG 96, 684 C-685 A) évoque l'absence de tout péché à laquelle Dieu prédestinait Marie de toute éternité.

² On trouve encore cette opinion sur Internet (Agenzia Fides – Dossier 1, 3 : La définition du Dogme <http://w.w.w.fides.org/fra/news/2004/0408/09_2540.html>).

³ Voir les arguments décisifs de Marielle Lamy, *L'Immaculée Conception : étapes et enjeux d'une controverse au Moyen Age (XII^e-XV^e siècles)*, Paris : Institut d'Etudes Augustiniennes (Série Moyen-Age et Temps modernes, 35), 2000 (diffusion Brepols, Turnhout, Belgique), p. 32. – M. Lamy discute également des possibles origines normandes, l'introduction Outre Manche se faisant soit avant, soit après la Conquête (*idem*, pp. 34-35) [ce qui justifierait le nom de « Fête des Normands » donné à la Fête de l'Immaculée Conception, selon Nadine Cretin, *Inventaire des Fêtes de France d'hier et d'aujourd'hui*, Paris : Larousse, 2003, p. 184], mais M. Lamy pense que la fête de la Conception de Marie s'est développée d'abord en Angleterre de façon autonome, et elle cite les « facteurs favorables à cette émergence » (pp. 33-34). – Voir également son article, « Des disputes médiévales à la définition dogmatique de Pie IX » dans *Je suis l'Immaculée*, *op. cit.* pp. 65-99.

⁴ Voir, sur l'Immaculée Conception, les données du *Dictionnaire de Théologie catholique* (Paris, 1-15, 1903-1950 + tables 1-3, 1951-1972), T. XVI, 70, col. 2193 sq., plus spécialement « dans l'Eglise latine, depuis le concile d'Éphèse jusqu'au milieu du XI^e siècle : préparation de la croyance explicite », col. 2198 sq.

⁵ Cf. les éléments bibliographiques et critiques donnés sur cet apocryphe par Paul-Laurent Carle, dominicain, *Les quatre frères de Jésus et la maternité virginale de Marie*, éd. de l'Emmanuel, Paris, 2004, note 59, pp. 128-129.

effet, la recherche historique contemporaine, ne soutenant plus de manière irréductible que « les apocryphes chrétiens propagent par définition des traditions légendaires aberrantes », s'attache parfois à mettre en évidence « l'influence directe ou indirecte que ces textes ont exercée au cours des siècles sur la théologie et la piété »¹. Or, le *Protévangile de Jacques* proclame que la Vierge, au moment de l'Annonciation, est « totalement sainte dès l'origine », même si cette opinion est alors isolée².

En effet, dans les *Acta Sanctorum* apocryphes (*Transitus* B2), au II^e siècle, puis, dans le *Pseudo Matthieu* ou *Liber de Ortu Beatae Mariae*, livre latin que connaît Bède (c. 673-735)³, ainsi que dans le *Liber de Nativitate Mariae*⁴ qui, du VI^e au IX^e siècle, se rapportent à l'Assomption, Marie est certes reconnue comme Mère de Dieu⁵ « toute pure », mais dans le sens de la conception virginale du Verbe incarné⁶, et non précisément dans celui de sa propre conception sans tache.

Je viens de parler de Bède, saint moine-prêtre à l'abbaye de Jarrow. Il illustre bien l'incertitude des esprits, en Angleterre anglo-saxonne, quant à l'existence, ou non, de la faute originelle en l'âme « toute belle »⁷ de Marie. Fondées sur les écrits de saint Ambroise, de saint Jérôme et de saint Augustin⁸, ses vues découlent d'une christologie strictement

¹ *Dictionnaire critique de théologie*, dir. Jean-Yves Lacoste, Paris : PUF, 1998, p. 73, col. 1-2.

² *Idem*, p. 707, col. 2. – Voir Mary Clayton, *The Cult of the Virgin Mary in Anglo-Saxon England*, Cambridge University Press, 1990, pp. 3-4, qui cite la leçon selon laquelle « Marie aurait été conçue sans relation sexuelle », donc sans le péché originel, Joachim séjournant dans le désert alors qu'Anne n'était pas auprès de lui.

³ Cf. *idem*, p. 23 ; ces textes sont traduits en vieil-anglais et devenus populaires.

⁴ Datant de la renaissance carolingienne, et faussement attribué à Paschase Radbert.

⁵ *Theotokos*, selon la définition du Concile d'Éphèse (en 431).

⁶ Marie est considérée comme vierge non seulement au moment de la conception de Jésus, mais aussi durant la grossesse et pendant l'accouchement qui a lieu « sans effusion de sang » (selon l'habituelle interprétation de Jean 1, 13) [cf. Carle, *op. cit.*, pp. 112 et 155, note 244].

⁷ *Tota pulchra es, amica mea* (« Tu es toute belle, ô mon amie »), Cantique des cantiques 4, 7.

⁸ Voir l'exposé de ces enseignements dans Clayton, *op. cit.* pp. 11-12. – A propos

orthodoxe : Marie est de la lignée de David, elle accomplit les prophéties vétero-testamentaires, elle est le modèle de la virginité parfaite et de la soumission à l'amoureuse volonté de Dieu-Rédempteur, elle est la face salvatrice d'Eve pécheresse¹.

Les subtilités augustiniennes et post-augustiniennes ont assurément largement influencé Bède. Pour lui, l'actuelle nature humaine est une *natura vitiosa* ; la faute originelle a brisé l'harmonie entre le corps et l'âme, entraînant l'*infectio carnis* : les sens se sont rebellés contre la volonté, la chair contre l'esprit, et la concupiscence peccamineuse accompagne inéluctablement l'étreinte sexuelle en contaminant son produit. L'embryon, bientôt fœtus, est une *caro peccati*, et, en conséquence, lors de l'infusion de l'âme dans le corps, la contamination de l'une par l'autre (et vice versa) entraîne le sujet humain dans la déchéance. C'est ainsi que le péché originel se transmet à toute la descendance d'Adam et que seul le baptême efface la culpabilité, sans éteindre le *fomes peccati*, le foyer de l'appétit désordonné et irrésistible qui vicie l'acte de chair².

Donc, si Anne, âgée et stérile, a pu concevoir Marie des œuvres de Joachim, il est permis d'envisager deux possibilités : soit que la loi commune de la transmission du péché affecte Marie (règle, longtemps dite inéluctable) ; soit que l'en dégage le miracle de sa conception, effectuée hors des normes naturelles (cf. Luc 1, 34-35), ou d'après le commandement d'un ange (cf. les apocryphes), ou dépourvue de lubricité et détachée de la délectation de la *libido* (cf. les commentateurs)³.

Or, comme l'écrit Mary Clayton⁴,

de l'exclusion de la *libido*, voir Lamy, *op. cit.* pp. 115-116.

¹ Cf. Clayton, *op. cit.* p.15.

² Je résume l'enseignement d'Augustin et de quelques théologiens postérieurs, en m'appuyant sur le texte très documenté de Lamy, *op.cit.* p. 41.

³ C'est le privilège qu'admet Bède, disant de la conception de Jean-Baptiste : *Nulla in conceptione causa voluptatis* (P.L. 74, 205), de même qu'il dit de Marie concevant Jésus : *Erit in te conceptio, libido non erit* (*Opera Exegetica* . In *Lucae Expositio*, 1, 35, CCC. Series latina, 120, éd. David Hurst, Turnhout : Brepols, 1960, p. 32).

⁴ Cf. Clayton, *op. cit.* p. 16. – La comparaison avec Jean-Baptiste est d'ailleurs courante, parce qu'elle est contenue dans l'Évangile (Luc 1, 36-37), et c'est l'ange Gabriel, le héraut de l'Annonciation, qui l'a faite le premier.

although Bede clearly believed that Mary had been born in original sin, he made a significant advance towards the view that **she could have been preserved from it**¹, in his teaching on John the Baptist.

De sa doctrine, en effet, on déduit que, par l'adombrément de l'Esprit Saint, Marie doit être « absoute de tous les péchés » puisque Jean-Baptiste le fut sans aucun doute² dans le sein d'Elisabeth, étant donné – dit ailleurs le sermonnaire – qu'il n'y eut « dans cette conception aucun motif de volupté, mais que seule fut goûtée la grâce spirituelle d'une descendance »³.

Il est possible, semble-t-il, d'interpréter ce texte de deux manières. On peut penser que, si Marie a été « absoute » à l'instar de Jean-Baptiste dont Bède décrit la justification, c'est qu'une tache existait en elle. Il est exact que sa perfection et sa préservation de tout péché actuel étaient reconnues⁴ depuis quatre siècles environ ; sa purification ne pouvait donc concerner que celle du péché originel. Si l'on en juge ainsi, Bède s'opposerait à la future doctrine immaculiste : Marie serait porteuse du péché primordial avant de concevoir Jésus.

Au contraire, si l'on met l'accent sur les termes « de tous les péchés » (*a peccatis omnibus*), et si l'on donne au mot *absolutio* le sens qu'il peut avoir en latin, soit classique, soit tardif⁵, c'est-à-dire « acquittement,

¹ C'est moi qui souligne.

² « En effet, il est hors de doute que le Saint Esprit, qui le [Jean-Baptiste] remplit (cf. Luc 1,15), l'ait absous de tous les péchés » (*Neque enim dubitandum est quod Spiritus Sanctus qui eum replevit etiam a peccatis omnibus absolvit*), cf. *Bedae Venerabilis Opera homiletica*, Corpus Christianorum, Series Latina (= CCSL), 122, éd. D. Hurst, Turnhout, 1955, p. 325.

³ *Deficiente omni lascivia concupiscentiae carnalis, constaret quia nulla in conceptione causa voluptatis, sed sola cognita sit spiritalis gratia prolis.* (Cf. *Bedae Venerabilis Opp.*, Pars III – *Paerænetica*. – Sect. I. *Homiliae*, lib. II, hom. 13, P. L. 94, 206).

⁴ Mary Clayton, *op. cit.* p. 15. – Saint Bernard lui-même, pourtant tout à fait hostile à un exceptionnel privilège marial, pense que *sanctificationis benedictio in eam descenderit, quae ipsius non solum sanctificaret ortum, sed et vitam ab omni peccato custodiret immunem* (« une bénédiction de sanctification descendit en elle, qui non seulement sanctifia sa naissance mais garda ensuite sa vie indemne de tout péché ») [Epistola 174, éd. J. Leclercq, C. H. Talbot et H. M. Rochais, *Sancti Bernardi Omnia Opera*, Rome, 1974, t. VII, 390].

⁵ Cicéron, *Pro A. Cluentio Habito oratio*, 74, donne à *absolutio* le sens d'« acquittement », ce qui implique la non-reconnaissance d'une culpabilité. En latin médiéval, (cf. J. F. Niermeyer, *Mediae Latinitatis Lexicon Minus*, Leiden :

décharge, quittance ; affranchissement », cette « franchise » s'étendrait à toute faute sans exception et s'appliquerait au péché originel, alors aboli, plutôt qu'effacé. En outre, la phrase, qui suit immédiatement dans le texte, paraît confirmer cette interprétation, puisque Bède ajoute : « Il est justifié, certes, le jugement des Pères, selon lequel le don du Saint Esprit n'est pas lié par la loi »¹, ce qui sous-entend que la règle universelle, applicable à tous les humains, peut être transgressée par Dieu en faveur d'une créature de Son choix².

Dans ce cas, il faudrait admettre que Bède, songeant avant l'heure à une « prédestination » de toute éternité³, dépasserait les théories de saint Augustin et permettrait une ouverture en dehors des traditions trop étroites. Je suis d'autant plus disposée à le croire que Bède prend ici nettement position, serait-ce de manière ambiguë, alors qu'il n'hésite pas à déclarer qu'on « ne sait pas »⁴ au sujet d'autres aspects de la mariologie contemporaine.

La critique actuelle accorde-t-elle vraiment, à ces propos du saint érudit anglais, l'importance qu'elle semble avoir eue, et mesure-t-elle l'influence qu'elle a pu exercer sur la pensée chrétienne ultérieure, surtout carolingienne⁵ ? Peut-être non. En effet, je ne suis pas la seule à donner à la formulation de Bède – certes unique, dans son œuvre – une signification à tendance immaculiste. Paschase Radbert, abbé de Corbie en France († c. 859), manifestement impressionné par l'opinion originale

E. J. Brill, 1984, p. 7, col. 2), *absolvere* signifie aussi « affranchir » (un esclave).

¹ *Constat quippe veredica patrum sententia quia lege non stringitur Sancti Spiritus donum* (éd. Hurst, *op. cit.* p. 325). Le soulignement emphatique est de moi.

² Cf. le célèbre syllogisme d'Eadmer, selon lequel Dieu tout-puissant pouvait préserver Marie du péché originel à cause de sa maternité divine. « Il l'a pu totalement, et l'a voulu ; et donc s'Il l'a voulu, Il l'a fait » (*Potuit plane, et voluit ; si igitur voluit, fecit.* (Lamy, *op. cit.* p. 192).

³ On applique à la Sainte Vierge ce qui est dit de la Sagesse : « Les abîmes n'étaient pas, que déjà j'ai été conçue » (*Nundam erant abyssi, et ego jam concepta eram*) [Prov. 8, 24]. – Eadmer n'hésitera pas à écrire : *Praedestinata fuit [...] Maria.* (« Elle fut prédestinée, [...] Marie »), ed. Thurston-Slater, *op. cit.* p. 22. Voir Lamy, *op. cit.* pp. 166 sq.

⁴ *Nescitur*, dit à propos du tombeau vide, où aurait séjourné le corps de Marie (cf. *Bedae Liber de locis sanctis*, ed. P. Geyer, Vienne, CSEL, 1898, 39, 309).

⁵ Influence que signale M. Clayton (*op. cit.* p. 16) à propos des vues de Bède sur la mort de Marie, mais sans en tirer profit pour le passage qui m'intéresse.

du docte Anglais¹, rapproche, comme lui, la conception de Jean-Baptiste de celle de Marie² et conclut : « Mais alors, comment, remplie de l'Esprit Saint³, n'aurait-elle pas été dépourvue du péché originel⁴ ? »

Devant cette déclaration qu'elle dit sans équivoque, Mary Clayton s'étonne d'une « apparente contradiction »⁵ à la fin du paragraphe, car il s'y trouve un membre de phrase latine qui, à ses yeux, prête à confusion : *neque contraxit in utero sanctificata originale peccatum*. Elle traduit par « nor, sanctified in the womb, did she contract original sin ». Manifestement, ces termes évoquent pour elle la justification⁶ *in utero* de Marie, enceinte du Sauveur et purifiée par l'infusion de l'Esprit au moment de l'Annonciation, alors qu'il s'agit plus vraisemblablement du sein d'Anne, enceinte de Marie « sanctifiée ». En effet, Marielle Lamy restitue la totalité du passage qui élucide le sens :

Constat ex auctoritate ecclesiae quod nullis quando nata est subiucuit delictis, neque contraxit in utero sanctificata originale peccatum »,

ce qu'elle rend par :

Il est manifeste d'après l'autorité de l'Eglise [c.à.d. la célébration liturgique, outre la Nativité du Christ, de celles de Jean-Baptiste et de Marie] qu'elle [Marie] ne portait, lorsqu'elle naquit, le poids d'aucune faute, et que,

¹ « Radbertus, of course, accepts Bede's teaching on John the Baptist's birth without sin » (Mary Clayton, *op. cit.* p. 22).

² Ce que fera également saint Bernard (en 1139-1140), concluant de ce rapprochement que Marie bénéficiera d'un surcroît de grâce et d'une bénédiction plus abondante qui lui confèrera l'immunité à l'égard du péché actuel (mais non originel) [Cf. Lamy, *op. cit.* p. 51].

³ Jean-Baptiste, selon la prédiction de l'ange à Zacharie, « sera rempli de l'Esprit Saint dès le sein de sa mère » (Luc 1, 15), ce qui se réalise lors de la Visitation, alors que l'enfant, inspiré dans le sein d'Elisabeth, reconnaît le Messie que porte Marie (Luc 1, 41-44). – La Vierge-Mère, supérieure à Elisabeth, doit avoir un privilège sur elle. Lequel, sinon la préservation du péché originel, s'il a atteint Elisabeth ?

⁴ *Alias autem quomodo Spiritu Sancto eam replente, non sine originali peccato fuit ? (De partu Virginis, l. I, éd. E.A. Matter, CCCM 56C, Turnhout, 1985, p. 53).* – M. Clayton cite des termes tout à fait indiscutables : *ab omni originali peccato immunem* (PL 120, 1372).

⁵ « A seemingly self-contradiction statement », *op. cit.* p. 22.

⁶ On a coutume d'employer, au cours de la controverse, le terme *sanctificatio* avec la notion de « grâce curative » réparant un mal déjà survenu (cf. Lamy, *op. cit.* p. 145). Je vois là un abus de langage, même s'il est largement répandu.

sanctifiée dans le sein maternel, elle n'a pas non plus contracté le péché originel »¹.

Rien ne me paraît douteux dans cette formulation qui décrète la Vierge « sanctifiée » avant sa naissance. En effet, que signifie vraiment l'adjectif ? Il n'est pas inéluctablement synonyme d'« absoute » ou de « lavée d'une faute préalable » ; sinon comment pourrions-nous appliquer ce terme à Dieu le Père : « Que Ton nom soit sanctifié ! » ou, à Dieu le Fils : « Sanctifiez dans vos cœurs le Christ qui est Seigneur »² ? Marie « sanctifiée » est simplement « déclarée sainte » et non pas « blanchie », puisqu'elle « n'a pas contracté » le péché originel. Comment ne pas voir dans cette assertion une approche, même lointaine, de la future immunité dogmatique ?

Sous la plume de Bède, suivi par Paschase Radbert, émergent, à mon avis, les prémices de la croyance en l'Immaculée Conception.

Il serait également possible, et justifié, d'attribuer à saint Anselme, archevêque de Canterbury († 1109), des prérogatives semblables, pour ne pas dire supérieures³. Certes, initialement, suivant sa propre doctrine selon laquelle l'essence du péché originel n'est pas la concupiscence

¹ *Op. cit.* p. 48. – Je suis parfaitement d'accord avec la version de Marielle Lamy qui précise « sein maternel », le contexte levant les doutes. Loin de moi l'idée pourtant de critiquer Mary Clayton. En effet, un peu plus haut dans le texte, Paschase Radbert dépeint Marie comme « née et procréée d'une chair de péché, et elle-même chair de péché » (*de carne peccati nata et procreata, ipsaque caro peccati* (*op. cit.* p. 48), constatation totalement contradictoire ! Plusieurs commentateurs modernes pensent que cette phrase est une interpolation. Ils ont sans doute raison. Malheureusement la récente édition de E.A. Matter (Pascasius Radbertus, *De Partu Virginis*, CCCM 56C, Turnhout, 1985) ne soulève pas ce problème et n'apporte sur ce point aucun éclaircissement (cf. Lamy, *op. cit.* p. 48).

² *Sanctificetur nomen Tuum.* (Matthieu 6, 9) – *Dominum autem Christum sanctificate in cordibus vestris* (1 Pierre, 3, 15).

³ Les meilleurs critiques insinuent sans l'affirmer qu'Anselme avait pris position sur ce point. Cf. *Apparet Anselmum velle innuere, quod concepta fuit Virgo Maria sine peccato originale* (voir l'édition, entièrement en latin, des pères jésuites R. Herb. Thurston et P. Th. Slater, appelée « Eadmeri Monachi Cantuarensis, *Tractatus de Conceptione Sanctae Mariae*, olim sancto Anselmo attributus », ed. Friburgi Brisgoviae : Semptibus Herder, MCMIV, in *Slateri Praefatio*, p. XV).

mais la « dette de justice » (*debitum iustitiae*)¹, il se doit de considérer Marie comme issue d'une *caro peccati*, celle de sa mère ; mais, en ce qui concerne la personne virginale, il évoque une association subtile de la « conception » (c'est-à-dire la fécondation d'une chair encore inanimée, déclarée en elle-même innocente) et de « l'animation » (c'est-à-dire l'infusion, dans cette chair sans tache, d'une âme créée toute sainte puisque favorisée des grâces divines portées à leur comble, au point que « le Seigneur soit avec elle » avant l'Annonciation²). Cette conjonction de deux puretés lui permet de postuler que Marie se distingue, par privilège exclusif, de toutes les autres femmes. Il soutient, en outre, l'hypothèse que la conception du Christ par une vierge, donc contraire aux lois de la nature, suffirait à éviter la contagion du péché d'origine³. Mais, surtout, sans imaginer l'immunité abolue, il devance certains termes dogmatiques du XX^e siècle, en arguant d'une « application anticipée » des mérites de la Passion du Christ, capable de procurer à Marie la purification nécessaire⁴. Qui a fait mieux à cette époque ?

¹ C'est-à-dire la perte de la « justice primordiale » par nos premiers parents et par leur postérité coupable, impuissants à satisfaire à cette « dette » (cf. Lamy, *op. cit.* p. 41).

² Voir la « chair de péché », dans Lamy, *op. cit.* pp. 34-35. – Voir conception et animation, selon un texte attribué (sans aucune certitude) à Anselme, *Sermo de Conceptione Beatae Mariae*, PL 159, 322 : *O quanta est dies illa, qua nostrae reparatricis anima digna creatur, et sanctificatur, et sanctissimo corpori unitur.* (« Ô quel jour est celui-là, quand l'âme digne de notre réparatrice est créée, et sanctifiée, et unie au corps très saint ! ») (cf. Lamy, *op. cit.* p. 128 ; voir aussi pp. 102-103). – Voir la valeur des termes de la salutation angélique : *gratia plena, Dominus tecum.* (Luc 1, 28) dans la TOB, Paris : Le Cerf, éd. 1975, p. 192, col. 1 note a.

³ Cf. *De Conceptu Virginali et de originali peccato*, c. 11, dans *Opera omnia*, éd. F. S. Schmitt, Edimbourg, 1946, t. II, pp. 153-154.

⁴ Cf. Lamy, *op. cit.* p. 35, d'après le *Cur Deus Homo*, l. II, c. 16, dans *Opera Omnia, idem*, p. 119 : *Virgo autem illa de qua ille homo assumptus est, de quo loquimur, fuit de illis qui ante nativitatem eius per eum mundati sunt a peccatis ; et in eius ipsa munditia de illa assumptus est.* (« Mais cette Vierge, de qui est issu cet Homme dont nous parlons, fait partie de ceux qui, avant Sa naissance, ont été purifiés par Lui de leurs péchés ; et en Lui issu d'elle se trouve sa pureté à elle »). [*assumptus* est la forme tardive du participe passé de *adsumere* « assumer » (s.e. la nature humaine)].

Rien d'étonnant si Eadmer¹, secrétaire-chapelain d'Anselme et ami intime d'un tel inspiré, a consacré un véritable traité, *Tractatus de Conceptione Sanctae Mariae*, à exposer la réalité et les conséquences de la Conception de la Sainte Vierge dans le sein d'Anne !

Eadmer, né en 1064, est encore, serait-ce de justesse, un Anglo-Saxon de la Pré-Conquête. Au moment où il écrit (au plus tôt, 1120), il appartient à la génération des gens âgés dont les parents ont connu l'Angleterre libre ; il rattache donc la fête mariale de la Conception à la tradition anglaise². D'ailleurs, il a entendu et chanté lui-même à Canterbury la seconde Bénédiction pour ce saint jour ; il en connaît bien les termes troublants :

Que Celui qui, **préalablement**, l'a **sanctifiée** en la dignité de son nom³, elle qui élevée fut engendrée en l'humaine fragilité⁴...

¹ Eadmer (c. 1064-c.1141), né dans le Kent de l'est, entré dès l'enfance au couvent de Christ Church (Canterbury), y devint moine, puis chef des chantes (*precentor*). Dès l'accession d'Anselme au siège archiepiscopal de Canterbury, il en fut le chapelain, puis le secrétaire, et enfin l'ami (voir *De Vita et Conversatione Anselmi*, écrit par Eadmer vers 1124). En 1120, le roi d'Ecosse, Alexandre I^{er}, avec la permission d'Henri I^{er}, désigna Eadmer comme évêque de Saint-Andrews. En vain ! Alexandre I^{er} refusant de reconnaître la suprématie de l'archevêque de Canterbury sur l'Écosse, Eadmer ne fut jamais intronisé. Il acquit sa célébrité grâce à son *Historia Novorum in Anglia* et en devenant le biographe d'Anselme (*Vita sancti Anselmi*, P. L. 158, 74). Mais le traité sur la Conception de Marie (dont la date est incertaine, peut-être c. 1120, d'après Lamy, *op. cit.* p. 39, et qui a joué un grand rôle pour le développement de la doctrine immaculiste), jadis attribué à Anselme (*idem*, p. 34), fut reconnu comme étant l'œuvre d'Eadmer par les deux jésuites qui l'ont édité en 1904 (*idem*. p. 57).

² Dès les premières lignes de son Traité, Eadmer parle des « lieux multiples » (*multis locis*) et des anciens temps (*priscis temporibus*) où on la célébrait (éd. Thorston-Slater, *op. cit.* p. 1). Un office de la Sainte Vierge existait en Angleterre dès le X^e siècle (cf. Clayton, *op. cit.* p. 66, et Lamy, *op. cit.* p. 37).

³ L'allusion au « nom » de Marie provient du *Liber de Nativitate Mariae*, texte fondé sur l'apocryphe *Pseudo Matthieu* (cf. Clayton, *op. cit.* p. 87). Il convient de noter la « sanctification du Nom » (cf. la formulation du *Pater*).

⁴ *Qui illam prius sanctificavit nominis dignitate, quam edita gigneretur humana fragilitate...* (cf. *The Canterbury Benedictional*, ed. R. M. Wooley, Henry Bradshaw Society 51, Londres, 1917, pp. 118-119). Il n'est pas ici question d'immunité mais de justification avant la Conception. Ce sont les premiers pas vers la définition moderne.

Eadmer reconnaît volontiers que les textes canoniques des Écritures ne rapportent aucun fait¹, notable ou surnaturel, en rapport avec la conception de Marie, alors que ce fut le cas pour Jean-Baptiste ou pour Jésus. Mais il lui paraît incontestable que la conception de la Mère du Rédempteur marque le commencement du salut². Les cœurs simples, dit-il, comprennent cette évidence par l'intuition de la foi, supérieurs dans leur humilité aux doctes, pourvus de « beaucoup de science sans charité »³, qui se fondent entièrement sur la raison humaine, faute d'en percevoir les limites⁴.

Pour faire comprendre que l'imperfection de la génitrice (Anne) peut ne pas affecter l'engendrée (Marie), Eadmer utilise une métaphore : celle de la châtaigne⁵. Ce fruit, doux et sans lésion, sort d'une bogue hérissée de piquants, dans laquelle il a été fécondé et formé. S'il en est ainsi d'une vulgaire châtaigne, comment le même privilège ne serait-il pas accordé à l'habitable insigne où réside le Sauveur du monde ? Pourquoi la Vierge-Mère ne serait-elle pas préservée des atteintes du péché originel ?

Une autre métaphore, courante, est celle de « l'habitable » de Dieu incarné. Eadmer songe sans doute à la parole de l'Écriture : « La Sagesse s'est bâti une maison »⁶, et il développe ce thème, en montrant le Créateur à l'œuvre, construisant le tabernacle virginal. Habilement il assimile la conception de Marie aux fondations de ce temple saint, et il demande, non sans perplexité :

¹ *In divina pagina non habetur, in canonica Scriptura non reperitur.* (Cf. Thurston et Slater, *op. cit.* p. 5).

² *Principium salutis mundi (idem, p. 1)*

³ *Multa scientia sine caritate (idem, p. 2 ; voir aussi p. 5)* – Cette réflexion est une réponse à saint Bernard de Clervaux qui, très hostile aux concepts immaculistes, avait jugé l'ignorante superstition des simples inacceptable par les savants (*Epistola 174, op. cit.* p. 392).

⁴ Cette fois, c'est l'affirmation de saint Bernard *Non probat ratio* (« La raison n'est pas probante ») [*Epistola 174, op. cit.* p. 388] qui est indirectement invoquée à l'appui de la thèse eadmérine.

⁵ Cf. éd. Thurston-Slater, *op. cit.* pp. 10-11.

⁶ Proverbe 9, 1 : *Sapientiam aedificavit sibi domum*, auquel fait écho Eadmer écrivant : *Sapientiam Dei ante omnia saecula proposuisse sibi habitaculum...* (Thurston-Salter, p. 15).

Mais, puisque la conception elle-même a constitué, comme nous l'avons dit, les fondations de l'habitable du souverain Bien, si elle a contracté la tache de quelque péché à cause de la transgression originelle, que dirons-nous¹ ?

En effet, c'est souvent au pur bon sens que fait appel Eadmer. Il a chanté, par exemple, extraite de l'ancienne collection de l'Antiphonaire d'Alcuin², l'antienne 82 : « Tu es exaltée, sainte Mère de Dieu, au-dessus des chœurs des anges, jusqu'aux royaumes célestes³. » Et il se souvient de l'enseignement d'Anselme au sujet des anges « **préservés** de tout péché », ce qui entraîne obligatoirement l'impeccabilité de leur souveraine, la Vierge Marie⁴. Alors, il pose la question :

Ô Dame, toi que la puissance divine a prédestinée et élevée à une telle éminence [...], [comment] pourrais-je croire, je te le demande, que tu aies pu être lourdement chargée, lors de ta conception, du poids mortel du péché qui, en raison de la jalousie du diable, a envahi la terre entière⁵ ?

Et il pousse très loin la conclusion de son raisonnement : « Rien, en effet, ô Dame, ne t'égale ; rien ne t'est comparable. Tout ce qui est, est, ou bien au-dessus, ou bien au-dessous de toi. Ce qui est au-dessus de toi, c'est Dieu seul ; ce qui est au-dessous de toi, c'est ce qui n'est pas Dieu »⁶. Déduction logique, autant qu'affective !

Loin de jouer au théologien rationnel, bien qu'il le soit éminemment, Eadmer ne se prive pas de s'appuyer sur un « sentiment », une intuition,

¹ *Sed cum ipsa conceptio fundamentum, ut diximus, fuerit habitaculi summi Boni, si peccati alicuius ex prima prevaricationis origine maculam traxit, quid dicemus?* (cf. Thorston-Slater, *op. cit.* p. 8). [Cf. Lamy, *op. cit.* p. 170 ; voir la discussion pp. 172-173].

² Le *De laude Dei*, compilé à York vers 790, pour former le *De Antiphonario*, en quatre tomes, dont le quatrième contient quatorze invocations à Marie.

³ *Exaltata es, sancta Dei genitrix, super choros angelorum ad caelestia regna.* (cf. Clayton, *op. cit.* pp. 54-55).

⁴ *Angeli ab omnibus peccatis sunt immunes : ergo et beata virgo (De Conceptu Virginali, op. cit. c. 18, p. 159).* Cf. Thurston-Slater, *op. cit.* p. 16.

⁵ *Domina, quam in tantum culmen praedestinavit et extulit divina potentia [...] crediderimne, quaeso, te morte peccati quae per invidiam diaboli occupavit orbem terrarum, in tuo conceptu potuisse praegravari ?* (cf. Thurston-Slater, *op. cit.* pp. 22-23).

⁶ *Nihil enim, Domina, tibi aequale, nihil comparabile. Omne quod est, aut supra te est, aut infra te. Quod supra te est, solus Deus est ; quod infra te est, est omne quod Deus non est* (cf. Thurston-Slater, *op. cit.* p. 17).

une certitude intérieure, improuvée car improuvable. Et il laisse autrui libre de « sentir » autrement que lui¹. Mais il garde sa liberté entière, faisant confiance non pas au jugement des hommes, mais à celui de Dieu et de Sa Mère. Son attitude est d'une grande impartialité :

L'estime tel², qui veut ! Le prouve par ses arguments, qui veut ! S'oppose à nos propos³, qui veut ! Quant à moi, jusqu'à ce que Dieu me montre quelque chose à dire de plus digne de l'excellence de ma Dame, ce que j'ai dit, je l'ai dit ; ce que j'ai écrit, je ne le change pas ; pour le reste, moi et ma cause, c'est à son Fils et à elle que je m'en remets⁴.

Eadmer est un homme de foi : il a su attendre et espérer. La proclamation du dogme, neuf siècles plus tard, a dû le remplir de joie, si toutefois la béatitude céleste peut être accrue !

¹ *Qui aliter sentiunt, quod melius approbant credant.* (« Ceux qui sentent différemment, qu'ils croient ce qu'ils estiment meilleur »), cf. Thurston-Slater, *op. cit.* p. 24.

² Les partisans, « immaculistes » avant la lettre, ont été nombreux : Osbert de Clare (écrivant vers 1127), le Pseudo-Abélard († 1142), le Pseudo-Pierre le Mangeur († 1178), le Pseudo-Pierre le Chantre († 1197), le Pseudo-Mandeville (fin XII^e siècle), etc. – Nicolas de Saint-Albans (qui écrivait sans doute entre 1174 et 1182) était d'une prudence extrême, donc peu explicite.

³ En général, ce n'est pas la justification *in utero* de Marie qui est refusée, mais sa conception sans la tache du péché originel (cf. Saint Bernard [écrivant fin 1139], Pierre Lombard [c. 1100-1160], pour ne citer que les plus célèbres).

⁴ *Estimet hoc qui vult, argumentis suis probet qui vult, iis quae dicimus adversetur qui vult. Ego donec Deus ostendat mihi aliquid dignius excellentia dominae meae posse dici, quae dixi, dico ; quae scripsi non muto ; caeterum me et intentionem meam Filio eius et illi committo.* (cf. Thurston-Slater, *op. cit.* p. 16). – Je tiens à remercier vivement Marthe Mensah et Stéphanie Anthonioz de leur aide incomparable.